Institut de la statistique du Québec

modifications aux municipalités du Québec

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Août 2007

Ce document présente l'ensemble des modifications aux municipalités du Québec pour le mois d'août 2007.

Les modifications apportées aux municipalités consistent en des changements de nom, des changements de statut juridique, des constitutions en municipalité locale, des regroupements de municipalités, des annexions totales et des annexions partielles. Le tableau « Modifications aux municipalités du Québec » présente le code géographique de 1991, suivi du code de 1981.

Chacune des modifications a fait l'objet d'une publication préalable dans la *Gazette officielle du Québec* ou encore dans le recueil des *Lois du Québec*. Ces sources de renseignements officielles indiquent la date d'entrée en vigueur des modifications.

Le présent bulletin contient aussi une rubique spéciale portant sur le découpage des territoires équivalents à une MRC dans le *Fichier du code géographique du Québec*.

Québec

Cette publication a été réalisée par :

Pierre-François Ricard,
responsable de la codification géographique

Sous la direction de :

Jean Zal

Pour tout renseignement concernant le contenu de cette publication :

Direction de l'édition et des communications
Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 3e étage
Québec (Québec)
G1R 5T4
Tél. : (418) 691-2403
Fax : (418) 643-4129
Courriel : edition.communications@stat.gouv.qc.ca

Codets et descripteurs de statut juridique

C	003	Cité
V	010	Ville
VL	006	Municipalité de village
P	004	Municipalité de paroisse
CT	001	Municipalité de canton
CU	002	Municipalité de cantons unis
M	005	Municipalité
R	081	Réserve indienne
NO	091	Territoire non organisé
VC	007	Municipalité de village cri
VN	009	Municipalité de village nordique
VK	008	Municipalité de village naskapi
EI	082	Établissement amérindien
TC	084	Terres réservées aux Cris
TK	085	Terres réservées aux Naskapis
TI	086	Terres de la catégorie I pour les Inuits

Codes et types de modification

0	Démembrement (division) d'un territoire
1	Changement de nom
2	Changement de statut juridique
3	Changement de nom et de statut juridique
5	Annexion totale
6	Constitution en municipalité locale
7	Érection à partir d'un regroupement de municipalités
8	Annexion partielle
9	Changement d'appartenance à une MRC

Abréviations

GOQ	Gazette officielle du Québec
FCGQ	Fichier du code géographique du Québec
L.Q.	Lois du Québec

Modifications aux municipalités du Québec, août 2007

Situation antérieure	Modification		Situation nouvelle	Source
Nom, statut (Code géographique **1991** – 1981)	Date	Code	Nom, statut (Code géographique **1991** – 1981)	
Sainte-Justine, M (**28045** – 22130)	2007-08-29	8[1,2]	Sainte-Rose-de-Watford, M (**28030** – 22150)	GOQ, partie 2, n° 35 page 3625
Sainte-Rose-de-Watford, M (**28030** – 22150)	2007-08-29	8[1,2]	Sainte-Justine, M (**28045** – 22130)	GOQ, partie 2, n° 35 page 3628

Modifications supplémentaires :

Redressement de limites territoriales entre le territoire non organisé aquatique[3] de la MRC de Charlevoix-Est et certaines municipalités

TNO aquatique – MRC de Charlevoix-Est (superficie en eau impliquée : 165,0 km²)	2007-08-29	8[1,2]	Baie-Sainte-Catherine, M (**15065** – 97530)	GOQ, partie 2, n° 35 page 3621
TNO aquatique – MRC de Charlevoix-Est (superficie en eau impliquée : 125,0 km²)	2007-08-29	8[1,2]	Saint-Siméon, M (**15058** – 11115)	GOQ, partie 2, n° 35 page 3622
TNO aquatique – MRC de Charlevoix-Est (superficie en eau impliquée : 227,0 km²)	2007-08-29	8[1,2]	La Malbaie, V (**15013** – 11320)	GOQ, partie 2, n° 35 page 3623
TNO aquatique – MRC de Charlevoix-Est (superficie en eau impliquée : 93,0 km²)	2007-08-29	5[1,2]	Saint-Irénée, P (**15005** – 11390)	GOQ, partie 2, n° 35 page 3624

1. Dans le cas d'une annexion partielle (code 8) ou totale (code 5), il faut comprendre que le territoire touché par l'annexion, faisant partie de l'entité mentionnée dans la colonne « Situation antérieure », est rattaché à l'entité mentionnée dans la colonne « Situation nouvelle »

2. Dans le cas présent, il s'agit plutôt, sur le plan juridique, d'un redressement de limites territoriales entre les deux municipalités impliquées; il est traité ici comme une annexion partielle aux fins du système informatique du code géographique. Dans le contexte de ce redressement de limites territoriales, la municipalité de Sainte-Justine gagne 0,2 km² et la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford perd 0,2 km² de superficie en terre.

3. Le territoire non organisé aquatique d'une MRC ou du territoire équivalent à une MRC constitue « les parties résiduelles par MRC ou TE, des plans d'eau ou cours d'eau non annexés jusqu'à leur médiane par les municipalités ». Ce type d'entité territoriale n'est pas géré dans le Fichier du code géographique du Québec, mais figure dans les fichiers numérisés de limites (par ex. : le SDA du ministère des Ressources naturelles et de la Faune).

Le découpage territorial des territoires équivalents à une municipalité régionale de comté (MRC)

Description

L'un des principes de base d'une classification géographique type est d'obtenir une couverture exhaustive du territoire faisant l'objet d'une codification. Dans le cas des MRC au Québec, on observe que celles qui sont définies juridiquement, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), ne couvrent pas tout le territoire québécois (on en dénombre 86 depuis mars 2003).

On a créé un découpage complémentaire à ce découpage de base, celui des territoires équivalents à une MRC (on en dénombre 17 dans la base de données du code géographique). Les territoires équivalents à une MRC sont les parties du territoire québécois qui, juridiquement, ne constituent pas une MRC. Parmi ces derniers, la très grande majorité des entités (14 sur 17) ne sont assimilées à des MRC qu'aux fins de l'application de certaines lois ou de certaines dispositions d'une loi. Une telle assimilation est mentionnée expressément dans chacune des lois concernées : Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, Loi sur les forêts, Loi sur les terres du domaine de l'État, Loi sur la sécurité incendie, Loi sur la qualité de l'environnement, Loi sur la sécurité civile et Code municipal du Québec.

Les 14 municipalités locales assimilées à une MRC (ou à une autorité régionale) sont : Gatineau, La Tuque, Laval, Les Îles-de-la-Madeleine, Lévis, Longueuil, Mirabel, Montréal, Québec, Rouyn-Noranda, Saguenay, Shawinigan, Sherbrooke et Trois-Rivières. Enfin, les parties résiduelles (3 sur 17) du territoire québécois dans les régions administratives de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec, soit les territoires équivalents de Basse-Côte-Nord, Jamésie et Kativik, sont définies en fonction de lois particulières (Loi sur la municipalité de la Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent, Loi sur le développement de la région de la Baie James, Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik).

La somme du découpage des MRC au sens juridique et de celui des territoires équivalents à une MRC constitue la version géographique des MRC (MRCG). Cependant, il faut tenir compte de la juridiction fédérale (Loi sur les Indiens) concernant les territoires amérindiens (soit les réserves indiennes, les terres réservées aux Cris et les terres réservées aux Naskapis, ainsi que les terres de la catégorie I pour les Inuits) situés dans le périmètre des MRC ou des territoires équivalents à une MRC. Ces territoires amérindiens ne sont sous la juridiction ni d'une MRC ni d'un territoire équivalent; ils sont considérés comme des enclaves dans ces derniers découpages (à l'exception des établissements amérindiens – au nombre de six – qui sont sous la juridiction de la MRC ou du territoire équivalent à une MRC).

Information sur les territoires équivalents à une MRC dans les systèmes informatiques

Base de données du code géographique (BDCG)

La structure hiérarchique utilisée (1er niveau : municipalités; 2e niveau : MRC juridiques ou territoires équivalents à une MRC; 3e niveau : MRC (version géographique) et 4e niveau : région administrative) dans la base de données du code géographique a tenu compte des caractéristiques particulières mentionnées précédemment. Les municipalités locales et les territoires non organisés (incluant les établissements amérindiens) sont rattachés d'abord au 2e niveau de la structure hiérarchique. Les MRC juridiques et les territoires équivalents du 2e niveau (incluant les établissements amérindiens) sont rattachés à leur MRCG d'appartenance (le 3e niveau). Par ailleurs, les territoires amérindiens proprement dits sont rattachés directement à leur MRCG d'appartenance – le 3e niveau de la hiérarchie, en omettant le 2e niveau.

Fichier actif du code géographique du Québec (FCGQ)

L'information dans la BDCG est transcrite dans les fichiers séquentiels du code géographique par une procédure spéciale. L'information sur les territoires équivalents dans le fichier actif du code géographique est accessible par un nouvel enregistrement complémentaire, appelé type G. Le code du territoire équivalent à une MRC est inscrit aux positions 538-540 de l'enregistrement complémentaire de type G dans le fichier actif du code géographique, tandis que le nom est inscrit aux positions 541-570 de l'enregistrement complémentaire de type G.

Application Code géo sur le site Web de l'ISQ

Les données implantées dans la BDCG sont reflétées dans l'application Code géo sur le site Web de l'ISQ (accès par la page d'accueil et Répertoires – BDCG). Cette application permet à l'utilisateur d'afficher l'information sur les territoires équivalents aux MRC pour le volet « Divisions territoriales (consultation) ». L'utilisateur peut aussi produire, à l'aide du volet « Générateur de rapport (extraction personnalisée », une liste informatisée des municipalités avec leur appartenance aux territoires équivalents à une MRC.

Institut de la statistique du Québec
30 septembre 2007

Modifications aux municipalités du Québec

Changement d'adresse

Veuillez remplir le présent avis et le retourner à :

Institut de la statistique du Québec
Direction de l'édition et des communications
200, chemin Sainte-Foy, 3e étage
Québec (Québec)
G1R 5T4

Nom : _____

Numéro d'abonné
(s'il y a lieu) : _____
(numéro inscrit sur l'étiquette)

Ancienne adresse :

_____
_____
_____
_____
_____

Nouvelle adresse :

_____
_____
_____
_____
_____

Pour tout renseignement concernant l'ISQ
et les données statistiques dont il dispose,
s'adresser à :

Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec)
G1R 5T4
Téléphone : (418) 691-2401

ou

Téléphone : 1 800 463-4090
(sans frais d'appel au Canada et aux États-Unis)

Site Web : www.stat.gouv.qc.ca

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
4e trimestre 2007
ISSN 0843-8250 (version imprimée)
ISSN 1715-6408 (en ligne)

© Gouvernement du Québec, institut de la statistique du Québec, 1989

Tirage limité.
Toute reproduction ou utilisation du contenu de cette publication
est autorisée à condition de mentionner la source.

Novembre 2007